



PROTOCOLE D'ACCORD DE COOPÉRATION

ENTRE

L'UNIVERSITE NICESOPHIA ANTIPOLIS, Nice (FRANCE)

ET

L'UNIVERSITE d'ABOMEY CALAVI (BENIN)

Pour promouvoir leur coopération et leurs échanges, l'Université Nice Sophia Antipolis (France) et l'Université d'Abomey Calavi (Bénin),

conviennent de ce qui suit :

I

Les deux établissements cherchent à promouvoir leur coopération en encourageant des rapports et une coopération directs entre les membres de leur corps enseignant et leurs Unités de Formation et de Recherche, sous réserve des dispositions du présent Protocole.

II

Les projets spécifiques de coopération feront l'objet d'addenda au présent Protocole (voir Article V).

III

Les deux établissements conviennent des modalités suivantes, sous réserve des ressources disponibles :

- a) échange d'universitaires qui participeront à des conférences, à des symposiums et à des colloques ;
- b) échange de documentation sur les programmes d'études et de renseignements sur la recherche et ses applications dans les disciplines auxquelles s'intéressent les deux établissements ;
- c) courtes visites réciproques de membres du corps enseignant et du personnel administratif ;
- d) activités communes de recherche et de recherche appliquée ;
- e) échanges d'étudiants dans des formations diplômantes, à la condition que les critères normaux d'admission à ces programmes soient respectés ;
- f) échanges d'étudiants inscrits à un programme d'alternance travail-études ou dont le programme d'études exige un stage en milieu professionnel et qui souhaitent travailler un trimestre/semestre au Bénin ou en France.

IV

Ce Protocole d'accord prendra effet lorsqu'il sera doublé d'un accord spécifique détaillant toutes les conditions et responsabilités du partenariat.

V

Les modalités de coopération et les dispositions financières et sociales relatives notamment à une visite ou à un échange précis seront élaborées conjointement et décrites en détail dans un addenda au présent Protocole pour chaque visite ou échange.

VI

Les deux établissements présenteront conjointement des demandes de fonds aux organismes de financement pour aider à payer les frais de déplacement et de séjour des professeurs invités et des étudiants d'échange.

VII

Ce Protocole entrera en vigueur le jour de sa signature par le Président de chaque établissement ou par la personne qu'il aura déléguée.

VIII

Le présent Protocole est conclu pour une durée de cinq années à compter de la date de sa signature officielle par les deux parties. Chaque établissement peut mettre fin au Protocole en donnant par écrit un préavis de six mois. Le Protocole peut être prolongé pour une nouvelle période de cinq années après accord des deux universités.

Université de Nice Sophia Antipolis

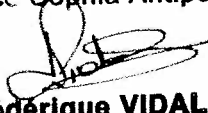
Université d'ABOMEY-CALAVI

Lieu : Nice

Date : 31 JAN. 2013

Nom et qualité du Représentant légal :

Frédérique VIDAL, de Nice Sophia Antipolis


Frédérique VIDAL

Grand Château
28, avenue Valrose
B.P. 2135
06103 Nice CEDEX 2
France

Lieu : Abomey-Calavi

Date : 05/12/12

Nom et qualité du Représentant légal :

Bricc SINSIN

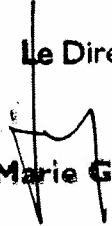


01 BP 526 Campus universitaire d'Abomey-Calavi

ABOMEY-CALAVI

BENIN

Le Directeur


Jean Marie GASSARINO



CONTACTS

Université NiceSophia Antipolis :

Site Web : www.unice.fr/ufrstaps

	Responsable enseignant	Responsable administratif	Signataire
Nom :	PARISOT	Calogero	VIDAL
Prénom :	Denis	murielle	Frédérique
Fonction :	Vice doyen aux relations internationales	Secrétaire aux relations internationales	Présidente
Département :	STAPS		
UFR :	STAPS	STAPS	
Laboratoire :	LAHMESS		
Adresse postale :	261 route de Grenoble 06205 Nice cedex 3 France		Cabinet de la présidence Grand Château 28, avenue Valrose B.P. 2135 06103 NICE CEDEX 2 France
Tel :	0033	0033	
Fax :	0033 492 29 65 14		
Courriel :	Denis.parisot@unice.fr	Murielle.calogero@unice.fr	

Université ABOMEY-CALAVI :

Site Web : <http://www.uac.bj>

	Responsable enseignant	Responsable administratif	Signataire
Nom :	FAROUGOU	AKPLOGAN	SINSIN
Prénom :	Souaïbou	Barnabé	Brice
Fonction :	Vice-Recteur chargé de la Coopération Interuniversitaire, des Relations Extérieures et de l'Insertion Professionnelle	Directeur	Recteur
Département :	INJEPS /STAPS	Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (INJEPS)	Université d'Abomey-Calavi
Adresse postale :	BP 169 Porto-Novo	BP 169 Porto-Novo	01 BP 526 Campus universitaire d'Abomey-Calavi
Tel :		(00229) 20 21 30 87	(00229) 21 36 00 28
Fax :		(00229) 20 21 28 28	(00229) 21 36 00 28
Courriel :			uac@intnet.bj